

Madame Laëtitia Médard
Groupe Communiste

Conseil du jeudi 26 mai 2011

**Intervention de Laëtitia Médard à propos du dispositif
d'aides aux entreprises**

La présentation de ce rapport appelle plusieurs remarques :

Tout d'abord, nous relativisons le constat de « *reprise de l'activité* » qu'il évoque.

Celle-ci demeure, en effet, très précaire et les plaies de l'explosion de la bulle financière de 2009 ne sont pas encore refermées. D'ailleurs les experts en économie sont plus que partagés sur ce frémissement.

Ainsi, on constate la faiblesse de la reprise de l'emploi de l'ordre de 0,7 % pour le pays de Rennes sur une période d'un an.

Et, cette reprise (de l'emploi) cache bien des fragilités. Selon l'étude du CODESPAR de mars 2011, je cite « *Les contrats proposés sur la marché du travail ne sont, pour l'heure, pas suffisants pour permettre une sortie durable du chômage.* »

En effet, si les offres d'emploi ont augmenté, ceci est essentiellement dû au phénomène de sous-emploi c'est à dire au travail à temps partiel subi, au chômage partiel, à l'augmentation de la part des CDD et de l'intérim.

Cette précarisation de l'emploi touche particulièrement les jeunes et les seniors qui sont de plus en plus utilisés comme variable d'ajustement par les entreprises. Toujours, selon le CODESPAR, le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a augmenté de 23 % en un an.

Nous ne changerons pas ici les règles de l'économie, mais nous pouvons, dans la limite de nos compétences, agir pour l'emploi et c'est de cette ambition que le rapport qui nous est présenté se réclame.

Des modifications aux conditions d'éligibilité et au calcul de l'aide financière apportée aux entreprises sont proposées, celles-ci ne nous paraissent pas satisfaisantes.

Effectivement, si la création d'emplois est un des critères retenus pour l'attribution de ces aides, le dispositif n'apporte toujours aucune contrainte garantissant la qualité de ceux-ci.

C'est la raison pour laquelle, je réitère la demande que j'avais formulée ici même en novembre dernier, qu'un amendement rédigé comme suit soit ajouté à ce rapport :

« Une fois par an sera présenté un rapport reprenant l'ensemble des aides accordées au cours de l'année écoulée et faisant le point, entreprise par entreprise, de la réalisation des objectifs ayant conduit à l'attribution de subventions au cours des années précédentes »

L'aide accordée aux entreprises mérite des décisions prises au terme d'un débat dans cette assemblée sur la base de données claires et chiffrées :

Quelles entreprises faut-il aider ? Etait-il, par exemple pertinent de verser 30.000 € à SSI (société pour l'informatique industrielle) en sachant que celle-ci a réalisé 222,1 millions d'Euros pour son dernier exercice ?

D'autant qu'elle sera sûrement une des grandes bénéficiaires de la suppression de la taxe professionnelle.

Quelles garanties apporte l'entreprise candidate en matière de salaire, de formation et de conditions de travail ?

Lorsque les objectifs fixés aux entreprises ne sont pas atteints, remboursent-elles effectivement les fonds publics qui leur ont été alloués ?

Les élus du groupe communiste regrettent que les propositions qu'ils ont faites à plusieurs reprises ne soient pas prises en compte dans ce rapport, c'est la raison pour laquelle ils voteront contre.